

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	17	19

Date de Convocation
20 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux le 24 janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques MAXANT, Maire.

Présents : Jean-Jacques MAXANT, Henri CHARPIN, Pierrette ROBIN, Michel FRANÇOIS, Edmée DUTHILLEUL, Micheline CLAUDE, Dominique CHRISTOPHE, Danielle HAMANT, Philippe DUVILLARD, Catherine LESAINE, Gérald DAURAT, Xavier DROUIN, Pauline DUBOIS, Pierre METAYE, Stéphanie MITHOUARD, Éric PAILLET, Patricia HENCK.

Représentés : Camille DURON représentée par Michel FRANÇOIS, DUBOIS Nicolas représenté par MAXANT Jean-Jacques.

Ont été nommés secrétaire de séance : Pierrette ROBIN et Pauline DUBOIS.

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES
N° 1 : DÉSIGNATION DE SECRÉTAIRES DE SÉANCE

Au vu de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a désigné Pierrette ROBIN et Pauline DUBOIS pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES
**N° 2 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2021**

Le compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2021 a été lu et approuvé à l'unanimité.

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
5.4 DÉLÉGATION DE FONCTIONS
N° 3 : DÉCISION 01/2022

"Vérification annuelle chaufferie du groupe scolaire"

Par laquelle il a été décidé de retenir la société J. SCHILLOT sise 3 rue du Puits-Loset à Seichamps (54280) pour la vérification annuelle et l'entretien de la chaufferie du groupe scolaire "Pierre Miquel" sis 3-5 rue Clemenceau à Marbach pour un montant annuel de 3 200 € HT, soit 3 520 € TTC.

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
5.4 DÉLÉGATION DE FONCTIONS
N° 3 : DÉCISION 02/2022

"Fourrière animale"

Par laquelle il a été décidé de signer la convention de capture et de gestion de fourrière animale avec le groupe SAS SACPA, sis Bois de Haye – rue des Fusains -54840 VELAIN-EN-HAYE, pour une durée de 3 ans, pour un montant forfaitaire annuel de 1 463,76 € HT, soit 1 756,51 € TTC.

Monsieur DAURAT demande si la société intervient souvent car le prix est excessif.

Monsieur le Maire répond que c'est un groupement de commande avec le Bassin de Pompey. Ils récupèrent les animaux ramenés en mairie ou les animaux morts. Ils sont disponibles 24 heures/24 et 7 jours/7 et interviennent rapidement.

1. COMMANDE PUBLIQUE
1.1 MARCHÉS PUBLICS
**N° 4 : RESTRUCTURATION, EXTENSION ET AMÉLIORATION THERMIQUE DE LA
MAIRIE ET DE LA SALLE POLYVALENTE
APPROBATION DE PRINCIPE DE L'OPERATION
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Descriptif du projet et objectifs :

Le bâtiment de la **MAIRIE** et de la **SALLE POLYVALENTE** érigé en cœur de bourg entre les années 1930 et 1935 est un haut lieu pour les habitants au quotidien et lors des grands rassemblements. Cet immeuble aux caractéristiques des constructions ART DECO avec sa façade élaborée en pierres naturelles et un escalier intérieur central fait partie de notre patrimoine. Cependant, cet édifice n'est plus adapté aux besoins des services, de la population et n'est plus aux normes pour recevoir du public.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'engager la réhabilitation, la restructuration, l'extension, l'amélioration thermique et la mise aux normes de cet ensemble « Mairie et Salle Polyvalente » pour les raisons suivantes :

- **Préserver le patrimoine communal,**
- **Mettre aux normes l'accessibilité,**
- **Mettre aux normes la sécurisation de cet établissement recevant du public,**
- **Intégrer la rénovation thermique, la transition énergétique (isolation, chauffage, pompe à chaleur).**
- **Restructurer et agrandir** l'immeuble existant pour améliorer le service public en milieu rural :
 - **MAIRIE**
 - Améliorer l'accueil de la population,
 - Intégrer au mieux l'Agence Postale Communale,
 - Aménager un local social à destination unique du Centre Communal d'Actions Sociales et un local à destination des bénéficiaires de la Banque Alimentaire,
 - Intégrer un espace pour la gestion administrative du périscolaire et du CCAS,
 - Agencer des bureaux normés pour les agents et les élus afin d'améliorer leurs conditions de travail,
 - Créer une salle annexe dédiée aux cérémonies civiles et à la tenue des réunions du conseil municipal.
 - **SALLE POLYVALENTE**
 - Restructurer et aménager des espaces de vie pour :
 - développer et améliorer l'offre culturelle et de loisirs pour les habitants de la commune et du territoire comme la représentation de spectacles, l'organisation de soirées à thèmes, des expositions, des ateliers, des goûters....
 - créer un espace d'accueil plus convivial et adapté au besoin de la population pour améliorer le lien social, les initiatives collectives et les actions intergénérationnelles à destination de la jeunesse, des enfants des écoles et du périscolaire, des seniors, des associations.

- permettre la réalisation d'activités et de cours (informatique, danse, initiations sportives...) dans de bonnes conditions d'hébergement (éclairage naturel, espaces appropriés et sécurisés).

- **ESPACES PUBLICS**

- Cette opération de rénovation constituera la pierre angulaire de l'aménagement du centre bourg. De par sa conception, cette structure sera un élément de jonction entre le ruisseau (fonds de vallée), la Place Jean Dautrey et les sentiers qui mènent aux coteaux forestiers :
 - Aménager des espaces publics structurants contribuant à améliorer le cadre de vie des habitants dans l'environnement :
 - en harmonisant cette structure avec le paysage,
 - en créant un parvis arboré et un passage qui ouvre l'accès à la forêt,
 - en favorisant l'aménagement en faveur de la perméabilité des sols et de la nature en ville.

L'opération globale, dont l'estimation financière de l'ordre de **1. 480.150€ HT**, soit **1.776.180€ TTC**, est susceptible de bénéficier de subventions provenant de l'État, de la Région Grand Est, du Département de Meurthe-et-Moselle, voire d'autres partenaires comme le Syndicat Départemental d'Électricité de Meurthe-et-Moselle, la Fondation du Patrimoine, la Poste, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Vu la présentation du dossier technique et du plan de financement à l'assemblée,

Vu l'avis favorable des commissions Finances et Urbanisme,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

❖ **VALIDE** l'opération :

**« RESTRUCTURATION – EXTENSION ET AMELIORATION
THERMIQUE DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE POLYVALENTE »**

❖ **VALIDE** le **PLAN DE FINANCEMENT** prévisionnel

de 1.480.150€ HT, soit 1.776.180€ TTC.

❖ **SOLLICITE** des aides financières et des subventions auprès des différents partenaires **aux taux maximum** :

- **État** par le biais de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle au titre de la **DETR** - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - et plus particulièrement dans le cadre de la Transition Ecologique, de l'Aménagement Urbain, du Patrimoine et du Service Public,
- **État** par le biais de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle au titre de la **DSIL** - Dotation de Soutien à l'Investissement dans le cadre de la rénovation énergétique et de l'amélioration thermique,
- **Région GRAND EST** au titre de « Climaxion » dans le cadre de la rénovation énergétique et thermique des bâtiments publics,
- **Région GRAND EST** au titre du Soutien à l'Amélioration du Cadre de Vie et des Services de Proximité et des Missions de Maîtrise d'Œuvre,
- **Département de Meurthe-et-Moselle** au titre du Contrat Territoires Solidaires « Appui aux projets territoriaux » : Réhabilitation et extension – Rénovation thermique et énergétique du bâtiment,

- **Syndicat Départemental d'Électricité de Meurthe-et-Moselle** – SDE 54– dans le cadre de la Rénovation Energétique au titre des certificats d'économie d'énergie,
- **La Poste** au titre de l'Intégration de l'Agence Postale Communale au sein des locaux de la Mairie,
- **Fondation du Patrimoine** au titre de la rénovation de l'édifice de style Art Déco,
- **Agence de l'Eau Rhin-Meuse** au titre de la politique d'aides en matière de développement et d'amélioration des systèmes d'assainissement et de gestion durable du temps de pluie,
- **Caisse d'Allocations Familiales** -CAF- dans le cadre de l'intégration des bureaux du services Enfance Jeunesse et l'accueil des enfants du périscolaire.

- ❖ **S'ENGAGE** à intégrer une clause d'insertion sociale dans les marchés publics.
- ❖ **DEMANDE** l'autorisation aux différents partenaires de commencer cette opération avant l'obtention des notifications de subventions et ce en fonction de l'évolution du dossier.
- ❖ **PROGRAMME** ces opérations sur les budgets 2022 - 2023 – 2024 de la collectivité et ce en fonction de l'avancement technique et financier de ce dossier.

Madame HENCK demande combien de m² seront gagnés sur la salle des fêtes.

Monsieur CHRISTOPHE explique que la superficie sera équivalente à aujourd'hui mais plus fonctionnelle, elle est prévue pour 140 personnes.

Monsieur PAILLET soulève la question du parking.

Monsieur CHRISTOPHE répond que le parking reste sur la place Jean Dautrey.

Monsieur DUVILLARD demande s'il ne serait pas préférable d'attendre le retour des subventions accordées avant d'attaquer la phase suivante.

Monsieur CHRISTOPHE précise qu'il ne faut pas prendre le risque de tout abandonner après la phase de faisabilité sachant que le bâtiment de la mairie n'est plus aux normes pour accueillir le public, les agents et les élus dans de bonnes conditions (accessibilité – sécurisation – énergie...) et qu'il est préférable de lancer la phase Pro (projet) dans la continuité, l'objectif étant de finaliser le dossier au cours du mandat. La troisième phase "Travaux" sera étudiée et lancée en fonction des notifications de subventions.

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
5.7. INTERCOMMUNALITÉ

N° 5 : MUTUALISATION DES SERVICES

**ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
APPROBATION DE LA CONVENTION**

Depuis sa création en 1994, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a vu ses compétences évoluer et son projet communautaire s'est orienté de la réindustrialisation des friches sidérurgiques vers le développement de nouveaux services à la population ainsi que la gestion partagée de l'espace public.

Dans un contexte législatif et réglementaire favorisant le développement de la mutualisation dès 2004 au travers de l'exercice des compétences, le Bassin de Pompey et ses communes membres se sont engagées dans une mutualisation fondée sur une relation étroite et un partenariat coopératif permettant d'assurer la continuité du service, sa qualité et son efficacité.

Elle doit, par ailleurs, permettre une rationalisation des moyens tout en assurant un redéploiement équitable des services sur l'ensemble du Territoire du Bassin de Pompey, notamment en secteur rural, grâce à la réalisation d'économies d'échelle et la neutralité budgétaire assurée par le remboursement des coûts engagés par les parties qui mettent à disposition leurs services.

Dans ce cadre, ont été conclues dès 2017 une première convention de mutualisation entre la Communauté de Communes et les communes de Bouxières-aux-Dames, Champigneulles, Frouard, Liverdun et Pompey ainsi que des conventions de mise à disposition des services communautaires avec les autres communes, dans le cadre de la création d'une plateforme de ressource à l'échelle intercommunale.

Suite au transfert de la compétence entretien des voiries et à la création d'un service commun de police, des moyens matériels et humains ont été transférés au Bassin de Pompey à compter du 1^{er} septembre 2015 conduisant à la conclusion d'une nouvelle convention de mutualisation intégrant également la plateforme d'achat public et les missions de coordination de la prévention des risques professionnels, des plans de formation et gestion prévisionnelle des emplois et compétences.

Cette convention, arrivée à échéance en 2020, a fait l'objet d'un renouvellement pour une période transitoire courant jusqu'au 31 décembre 2021, période durant laquelle une réflexion conjointe entre les parties a permis d'élaborer une nouvelle convention de mutualisation globale entrant en vigueur en 2022.

Dans un souci de cohérence, de nouvelles compétences faisant l'objet de mises à disposition ont été intégrées à cette nouvelle convention telles que la restauration collective et les compétences eau et assainissement, qui faisaient jusqu'à présent l'objet de conventions de mises à disposition indépendantes. Les missions relevant des ressources humaines ont également été complétées pour refléter le partenariat engagé entre les parties depuis plusieurs années. Enfin, l'arrivée récente d'un économe de flux au sein du Bassin de Pompey permettra l'accompagnement des communes dans leurs projets d'optimisation des consommations et de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti.

L'ensemble des services mis à disposition entre le Bassin de Pompey et les communes sont fléchés dans le schéma joint en annexe.

Le projet qui vous est présenté est une convention-cadre contenant toutes les dispositions relatives aux services mutualisés, il vous est précisé que les annexes seront individualisées avec la commune, selon l'organisation des mises à disposition, et réactualisées annuellement.

Vu le rapport soumis à son examen,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ❖ **APPROUVE** ce projet de convention-cadre et ses annexes,

- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents avec la Communauté de Communes du Bassin de Pompey ainsi que le renouvellement annuel des annexes durant la durée de la convention.

Monsieur METAYE demande si la balayeuse passe toujours dans les rues du village.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative, le nettoyage se fait le mardi.

**N° 6 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
FONDS DE COMPENSATION POUR LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE - FCTVA
RÉGULARISATION TRANSFERT DE COMPÉTENCE VOIRIES**

Pour faire suite au transfert de la compétence "Voiries" notifié par arrêté préfectoral en date du 18 février 2002, la mise à disposition des voiries des communes à la communauté de communes du Bassin de Pompey a été opérationnelle. Cependant, les transferts d'actifs des communes n'ont pas eu lieu dans les comptabilités à cette période.

L'automatisation du FCTVA a mis en relief cette absence de régularisation pour la Communauté de Communes du Bassin de Pompey : les travaux de voiries étant imputés à l'article 2314 (constructions sur sol d'autrui) et non à l'article 2317 (Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition). Or, le FCTVA n'est plus perceptible à compter du premier janvier 2021 pour les dépenses imputées au 2314.

La Trésorerie de Maxéville et la Préfecture de Meurthe-et-Moselle demandent à la CCBP une régularisation comptable avant de pouvoir changer ces imputations budgétaires.

Compte tenu des programmes de travaux de voiries annuels importants, avec un budget prévisionnel d'investissement sur les voiries de 2 580 000 €, l'enjeu financier pour 2021 serait de l'ordre de plus de 400 000 € de FCTVA.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à une régularisation des transferts d'actifs antérieurs à 2002 concernant les travaux de voiries. Une délibération concordante doit être prise entre la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et les communes et le procès-verbal devra être signé par les deux parties. Cette régularisation n'a aucune incidence budgétaire mais modifie l'actif de la commune et celui de l'intercommunalité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des voiries, dans le cadre d'une régularisation du transfert de compétence de 2002 pour un montant de 1 607 533,10 €.

DIVERS :

Monsieur PAILLET demande quels sont les immeubles qui seront vendus.

Monsieur le Maire précise que ce sont les appartements du groupe scolaire côté élémentaire.

Monsieur DUVILLARD demande si les autres commissions ont été réunies avant la commission "Finances".

Monsieur le Maire répond que la commission "Finances" aura lieu le 31 janvier prochain pour analyser l'intégration du projet "Mairie" dans les budgets et que d'autres réunions de commissions sont à programmer en février.

**Pour Extrait Conforme,
Les Secrétaires de séance,
Pierrette ROBIN**

**Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Jean-Jacques MAXANT**

Pauline DUBOIS